



Transports  
Canada

Transport  
Canada

**TP 2293F**

**EXAMENS DES GENS DE MER**

**ET**

**DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS**

**SECTION UN DE CINQ**

**RÉVISION 04**

<p><b>Autorité responsable</b></p> <p>Le directeur, Normes du personnel maritime et pilotage, est responsable de ce document, y compris toute modification, correction ou mise à jour effectuée.</p>	<p><b>Approbation</b></p> <hr/> <p>Donald Roussel Directeur, Normes du personnel maritime et pilotage, Sécurité maritime</p>
--	--

**SÉCURITÉ MARITIME**  
**OTTAWA**

**Date de diffusion originale : 1998**  
**Date de révision : août 2004 - Révision 04**

**Canada**

 <b>Transports Canada Sécurité maritime</b>	<b>Date de publication : août 2004</b>	<b>Section 1</b>	<b>Réf: 2293-INF-REV-I</b>
	<b>Approuvé par : AMSP</b>	<b>Révision n° 04</b>	<b>Page: I de II</b>
<b>TP 2293 F</b>	<b>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</b>		

## DOCUMENT D'INFORMATION

<b>Titre / Title</b>	<b>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</b>		
<b>TP No.</b>	<b>2293 F</b>	<b>Révision</b>	<b>04</b>
<b>Catalogue No.</b>	<b>ISBN/ISSN</b>		
<b>Autorité Responsable / Originator</b>	Normes du personnel maritime et pilotage (AMSP) / Marine Personnel Standards and Pilotage (AMSP) 112 Kent St., 4th floor / 112 rue Kent, 4ième étage Tower B, Place de Ville / Tour B, Place de Ville Ottawa, Ontario K1A 0N5 / Ottawa (Ontario) K1A 0N5	<b>Telephone</b> <b>Fax</b> <b>E-mail</b> <b>URL</b>	(613) 949-0596 (613) 990-1538 <a href="mailto:MarineSafety@tc.gc.ca">MarineSafety@tc.gc.ca</a> <a href="http://www.tc.gc.ca/MarineSafety">http://www.tc.gc.ca/MarineSafety</a>

## TABLEAU DE RÉVISION

<b>Section</b>	<b>Titre</b>	<b>Date de publication</b> :	<b>Révision n° :</b>
AVANT	TABLE DES MATIÈRES	1er avril 1999	01
2	DEMANDES D'ADMISSION AUX EXAMENS (paragraphe 2.4(4))	1er avril 1999	01
2	SIMULATEUR D'APPAREILS DE PROPULSION NIVEAU 2 (section 2.19)	1er avril 1999	01
2	PROCESSUS D'ÉVALUATION (section 2.30)	1er avril 1999	01
2	TABLE 1 (alinéa 2.32(c))	1er avril 1999	01
2	PERTE D'UN BREVET OU CERTIFICAT (section 2.38)	1er avril 1999	01
BIB	BIBLIOGRAPHIE	24 septembre 2002	02
AVANT	TABLE DES MATIÈRES	24 septembre 2002	02
1	Alinéa 1.1(d)	24 septembre 2002	02
1	Paragraphe 1.2(5)	24 septembre 2002	02
1	Alinéa 1.3(5)(a)	24 septembre 2002	02
1	Paragraphe 1.3(6)	24 septembre 2002	02
2	Section 2.3	24 septembre 2002	02
2	Paragraphe 2.4(1)	24 septembre 2002	02
2	Paragraphe 2.4(2)	24 septembre 2002	02
2	Paragraphe 2.5(1)	24 septembre 2002	02
2	Paragraphe 2.7	24 septembre 2002	02
2	Section 2.8	24 septembre 2002	02
2	Section 2.11	24 septembre 2002	02
2	Section 2.12	24 septembre 2002	02
2	Section 2.13	24 septembre 2002	02
2	Section 2.14	24 septembre 2002	02
2	Section 2.15	24 septembre 2002	02
2	Section 2.16	24 septembre 2002	02
2	Section 2.17	24 septembre 2002	02
2	Section 2.18	24 septembre 2002	02
2	Section 2.19	24 septembre 2002	02
2	Section 2.20	24 septembre 2002	02
2	Section 2.21	24 septembre 2002	02
2	Section 2.22	24 septembre 2002	02
2	Section 2.23	24 septembre 2002	02
2	Alinéa 2.25(a)	24 septembre 2002	02



2	Section 2.32	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.3(3)	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.4(3)	24 septembre 2002	02
3	Section 3.6	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.8(1)	24 septembre 2002	02
3	Section 3.22	24 septembre 2002	02
3	Section 3.23	24 septembre 2002	02
3	Section 3.24	24 septembre 2002	02
3	Section 3.26	24 septembre 2002	02
3	Section 3.28	24 septembre 2002	02
3	Section 3.33	24 septembre 2002	02
3	Section 3.34	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.39(1)	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.39(2)	24 septembre 2002	02
3	Alinéa 3.41(h)	24 septembre 2002	02
3	Paragraphe 3.46(2)	24 septembre 2002	02
4	Alinéa 4.2(c)	24 septembre 2002	02
4	Alinéa 4.2(f)	24 septembre 2002	02
4	Section 4.11	24 septembre 2002	02
5	Paragraphe 5.5(2)	24 septembre 2002	02
5	Paragraphe 5.9(4)	24 septembre 2002	02
6	Section 6.4	24 septembre 2002	02
6	Section 6.5	24 septembre 2002	02
6	Section 6.8	24 septembre 2002	02
7	Section 7.2	24 septembre 2002	02
9	APPENDICE B	24 septembre 20 2	02
9	APPENDICE C	24 septembre 2002	02
9	APPENDICE D	24 septembre 2002	02
9	APPENDICE E	24 septembre 2002	02
9	APPENDICE H	24 septembre 2002	02
9	APPENDICE I	24 septembre 2002	02
2	Section 2.3	10 Décembre 2002	03
BIB	Bibliographie	août 2004	04
1	Paragraphe 1.2(11)(b)(v)	août 2004	04
2	Section 2.3	août 2004	04
2	Section 2.32	août 2004	04
3	Section 3.2	août 2004	04
3	Section 3.38	août 2004	04
4	Section 4.11	août 2004	04
8	Section 8.2	août 2004	04
9	Appendice C	août 2004	04
9	Appendice D	août 2004	04

**Important :**

**Cette publication est sujette à des revues périodiques et elle est mise-à-jour en conséquence /  
This publication is subject to periodical reviews and it is updated accordingly**

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 2000

All rights reserved. Unless otherwise stated, information in this publication may be reproduced freely, provided that Transport Canada, Marine Safety is credited as the source.

© Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada 2000

Tous droit réservés. Sauf avis contraire, on peut reproduire le contenu de la publication pourvu que l'on mentionne Transports Canada, Sécurité maritime comme source.

	Transports Canada Sécurité maritime	Date de publication : août 2004	Section 1	Réf: 2293-INF-INT-I
		Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: I de I
TP 2293 F		<i>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</i>		

## INTRODUCTION

Cette publication a été préparée avec le concours de divers organismes fédéraux, provinciaux et industriels, parmi lesquels :

Conseil consultatif maritime canadien  
Établissements canadiens de formation navale  
Association des armateurs canadiens  
Association canadienne des producteurs pétroliers  
Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors  
Canadian Offshore Vessel Operators Association  
Institut canadien technique maritime  
Company of Master Mariners of Canada  
Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers  
Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers  
Gouvernement de Terre-Neuve - Ministère des Mines et de l'Énergie  
Gouvernement de Nouvelle-Écosse - Ministère des Mines et de l'Énergie  
Gouvernement du Canada - Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources  
- Office national de l'énergie

Cette publication se veut un guide pour la délivrance des brevets et certificats aux officiers et aux équipages de navires et à l'égard d'unités mobiles de forage en mer.

**Les éléments de cette publication tiennent compte des exigences du *Règlement sur la délivrance des brevets et certificats (marine)*, et en cas de conflit, c'est le Règlement qui a préséance.**

Cette publication est sujette à un examen suivi et à des modifications résultant des consultations tenues avec le Conseil consultatif maritime canadien.

Pour en faciliter la consultation et réduire les coûts d'impression, cette publication a été divisée en cinq sections qui ont trait aux domaines de spécialisation suivants :

Section 1 : Renseignements généraux  
Section 2 : Brevets et certificats - Service Pont  
Section 3 : Brevets et certificats - Service Machine  
Section 4 : Certificats de matelot  
Section 5 : Certificats d'unité mobile de forage en mer (UMFM)

	<b>Transports Canada Sécurité maritime</b>	<b>Date de publication : août 2004 Approuvé par : AMSP</b>	<b>Section 1 Révision n° 04</b>	<b>Réf: 2293-INF-BIB-I Page: I de I</b>
<b>TP 2293 F</b>		<b><i>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</i></b>		

## BIBLIOGRAPHIE

- TP 4957 : Programme de formation aux fonctions d'urgence en mer (FUM)
- TP 4958 : Cours de navigation électronique simulée (NES)
- TP 5562 : Programme coopératif de formation des cadets-navigation
- TP 8060 : Programme de cours pour le certificat de capitaine de navire de pêche de 60 à 100 tonnes
- TP 8129 : Cours sur la sécurité visant les navires-citernes
- TP 8911 : Cours technique de trois ans des mécaniciens de marine
- TP 10655 : Cours de formation maritime approuvés par la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada
- TP 10933 : Programme de formation des mécaniciens d'équipe de quart/mécaniciens adjoints
- TP 10934 : Certificat de services comme capitaine de navire d'au moins 1 600 tonnes : cours
- TP 10935 : Cours sur simulateur de salle de commande et de chambre des machines
- TP 10936 : Cours de formation d'homme de veille à la passerelle
- TP 10937 : Cours sur les unités mobiles de forage en mer
- TP 11130 : Programme de formation pour les cuisiniers de navire
- TP 13008 : Programme de formation en secourisme en mer et en soins médicaux en mer
- TP 13024 : Normes de formation du personnel des navires rouliers à passagers
- TP 13117 : Programme de formation en gestion des ressources à la passerelle
- TP 13720 : Cours sur les techniques d'entretien pour les mécaniciens de navire
- TP 13721 : Exigences concernant le registre de formation des candidats au poste de mécanicien de quart

	Transports Canada	Date de publication : août 2004	Section 1	Réf: 2293-INF-PRE-I
	Sécurité maritime	Approuvé par : AMSP	Révision n° 04	Page: I de III
TP 2293 F	<i>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</i>			

## TABLE DES MATIÈRES

**INTRODUCTION**

**BIBLIOGRAPHIE**

**RÉVISIONS**

**TABLE DES MATIÈRES**

### SECTION UN RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CHAPITRE-PAGE

#### CHAPITRE 1 - DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS

PARTIE I - DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA .....	1-1
PARTIE II - CLASSES DE VOYAGES.....	1-2
PART III - CLASSES DE BÂTIMENTS .....	1-4
PARTIE IV - DÉFINITIONS.....	1-6
CAPITAINE .....	1-6
PASSAGER.....	1-6
PILOTE.....	1-6

#### CHAPITRE 2 - DEMANDES D'ADMISSION AUX EXAMENS

PARTIE I - ADMISSIBILITÉ, DEMANDES D'ADMISSION, CAS SPÉCIAUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS .....	2-1
ADMISSIBILITÉ .....	2-1
EXAMENS NAUTIQUES .....	2-1
EXAMENS D'OFFICIER MÉCANICIEN.....	2-2
EXAMENS DE PÊCHE .....	2-3
EXAMENS UFMF.....	2-3
COURS UFMF.....	2-4
DEMANDES D'ADMISSION.....	2-5
CAS SPÉCIAUX .....	2-7
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.....	2-7
PARTIE II - N'EST PLUS UTILISÉ.....	2-7
PARTIE III - DISPOSITIONS SPÉCIALES PERMETTANT DE SE PRÉSENTER DIRECTEMENT À UN EXAMEN .....	2-8
CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR DES ADMINISTRATIONS ÉTRANGÈRES .....	2-8
CONDITIONS D'ACCEPTATION .....	2-8
PROCESSUS D'ÉVALUATION .....	2-9
EXIGENCES POUR LES BREVETS NAUTIQUES.....	2-9
ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES POUR LES BREVETS D'OFFICIER MÉCANICIEN.....	2-13
PARTIE IV - REMPLACEMENT D'UN BREVET OU CERTIFICAT .....	2-14
EN CAS DE PERTE OU DE MUTILATION D'UN BREVET OU CERTIFICAT .....	2-14
EN CAS DE CHANGEMENT LÉGAL DE NOM .....	2-14

#### CHAPITRE 3 - ESTIMATION DU SERVICE EN MER

PARTIE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	3-1
ÉVALUATION DU SERVICE EN MER.....	3-1
CALCUL DU SERVICE EN MER .....	3-1
ABSENCE D'UN NAVIRE.....	3-1
SERVICE EFFECTUÉ PAR QUARTS RÉGULIERS DE TRAVAIL .....	3-1
SERVICE EFFECTUÉ EN PLUS D'UNE QUALITÉ .....	3-2
CALCUL DE SERVICE EN MER, SELON LE NOMBRE DES JOURNÉES DE SERVICE .....	3-2
SERVICE EFFECTUÉ AVANT L'ÂGE DE 15 ANS.....	3-2

	<b>Transports Canada</b>	<b>Date de publication : août 2004</b>	<b>Section 1</b>	<b>Réf: 2293-INF-PRE-II</b>
	<b>Sécurité maritime</b>	<b>Approuvé par : AMSP</b>	<b>Révision n° 04</b>	<b>Page: II de III</b>
<b>TP 2293 F</b>	<b>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</b>			

PARTIE II - DISPOSITIONS CONCERNANT LES VOYAGES.....	3-2
TRAVERSÉE EN HAUTE MER.....	3-2
CLASSEMENT DU SERVICE SUIVANT LE VOYAGE EFFECTUÉ.....	3-3
PARTIE III - CONTRATS D'ENGAGEMENT.....	3-3
SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN NAVIRE NE PASSANT PAS DE CONTRATS.....	3-3
PREUVE DE SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN NAVIRE ÉTRANGER.....	3-3
PARTIE IV - POSTE DÉTENU DURANT UNE PÉRIODE DE SERVICE EN MER.....	3-4
SERVICE EFFECTIVE POUR ÊTRE ADMIS À UN EXAMEN VISANT L'OBTENTION D'UN BREVET EN NAVIGATION.....	3-4
GRADE.....	3-4
PROMOTION DURANT UN VOYAGE.....	3-4
SERVICE EFFECTUÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME COOPÉRATIF DE FORMATION APPROUVÉ.....	3-4
PROMOTION D'UN APPRENTI.....	3-4
SERVICE EFFECTUÉ EN QUALITÉ DE PILOTE.....	3-4
PARTIE V - AUTRES SERVICES.....	3-4
SERVICE EFFECTUÉ AILLEURS QU'À BORD D'UN NAVIRE AFFECTÉ AU COMMERCE ORDINAIRE.....	3-4
SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN NAVIRE-ÉCOLE.....	3-5
SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN BATEAU NON DÉCRIT.....	3-5
SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN PLUS PETIT NAVIRE.....	3-5
SERVICE DOUTEUX.....	3-5
PARTIE VI - SERVICE EFFECTUÉ DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES.....	3-5
SERVICE EFFECTUÉ À BORD D'UN NAVIRE DE GUERRE POUR LES CERTIFICATS DE NAVIGATION.....	3-5
SERVICE À BORD DES NAVIRES DE GUERRE POUR LES BREVETS DE MÉCANICIEN.....	3-6
RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES DANS LES FAC POUR LES BREVETS DE MÉCANICIEN ET DISPENSES AUTORISÉES.....	3-8
SERVICE EFFECTUÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME APPROUVÉ DE FORMATION EN PILOTAGE.....	3-9
SERVICE EFFECTUÉ DANS L'INDUSTRIE DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES HAUTURIÈRES.....	3-10
SERVICE À BORD D'ENGINS À PORTANCE DYNAMIQUE.....	3-13
PARTIE VII - SERVICE DE VEILLE.....	3-13
ATTESTATIONS DE SERVICE DE VEILLE.....	3-13
CONTENU DES ATTESTATIONS DE SERVICE DE VEILLE.....	3-13
QUARTS DOUBLÉS.....	3-14
SERVICE DE VEILLE À L'OCCASION DE QUARTS DOUBLÉS.....	3-14
SERVICE EFFECTUÉ EN QUALITÉ DE CAPITAINE OU DE PREMIER OFFICIER DE PONT.....	3-14
PARTIE VIII - ÉCOLES ET FORMATION POUR LES EXAMENS VISANT L'OBTENTION DE CERTIFICATS DE NAVIGATION.....	3-14
RECONNAISSANCE D'ÉTATS DE SERVICE EN MER.....	3-14
COURS SUIVIS AVANT UNE PÉRIODE DE SERVICE EN MER.....	3-14
PROGRAMME COOPÉRATIF DE FORMATION POST-SECONDAIRE.....	3-15
PARTIE IX - SERVICE EFFECTUÉ DANS DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES.....	3-15
<b>CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES EXAMENS</b>	
EXAMENS À PASSER.....	4-1
DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ.....	4-1
PONCTUALITÉ.....	4-1
OUVRAGES ET DOCUMENTS INTERDITS.....	4-1
UTILISATION DE SES PROPRES LIVRES, TABLES ET INSTRUMENTS.....	4-1
PLAGIAT.....	4-1
ADMISSION À LA SALLE D'EXAMEN.....	4-2
SORTIE DE LA SALLE D'EXAMEN.....	4-2
MÉTHODE DE TRAVAIL.....	4-2
OBLIGATION DE MONTRER TOUT SON TRAVAIL.....	4-2
UTILISATION DE RÈGLES À CALCUL ET D'AUTRES CALCULATRICES.....	4-2
SILENCE.....	4-2
RÉPONSES ÉCRITES.....	4-2
PÉNALITÉ.....	4-2

	<b>Transports Canada</b>	<b>Date de publication : août 2004</b>	<b>Section 1</b>	<b>Réf: 2293-INF-PRE-III</b>
	<b>Sécurité maritime</b>	<b>Approuvé par : AMSP</b>	<b>Révision n° 04</b>	<b>Page: III de III</b>
<b>TP 2293 F</b>	<b>EXAMENS DES GENS DE MER ET DÉLIVRANCE DES BREVETS ET CERTIFICATS</b>			

## CHAPITRE 5 - RÉUSSITES ET ÉCHECS AUX EXAMENS

RÉUSSITE DE LA PARTIE COMMUNICATIONS .....	5-1
RÉUSSITE DE LA PARTIE NOTIONS GÉNÉRALES DE MATELOTAGE .....	5-1
RÉUSSITE DES PARTIES ÉCRITES.....	5-1
ORDRE DE PASSAGE DES PARTIES DES EXAMENS NAUTIQUES.....	5-2
ORDRE DE PASSAGE DES PARTIES DES EXAMENS DE MÉCANIQUE.....	5-2
OBLIGATION DE SE PRÉSENTER À UN EXAMEN À L'HEURE FIXÉE .....	5-2
PRÉCISION EXIGÉE.....	5-2
RÉSULTATS DES EXAMENS.....	5-2
POUVOIR DE L'EXAMINATEUR.....	5-2

## CHAPITRE 6 - REFUS D'ADMISSION AUX EXAMENS, PROCESSUS D'APPEL ET REPRISES

ÉCHEC À UN EXAMEN.....	6-1
DOCUMENTS FALSIFIÉS OU CONTREFAITS.....	6-1
FAUX ET FRAUDE.....	6-1
DÉFAUT DE REJOINDRE UN NAVIRE OU DÉSERTION.....	6-2
APPELS.....	6-2
REPRISES.....	6-2
RÉVISION4 DES EXAMENS.....	6-2

## CHAPITRE 7 - DROITS

## CHAPITRE 8 - DATES DES EXAMENS

DATES DES EXAMENS.....	8-1
BREVET DE CAPITAINE AU LONG COURS.....	8-1
BREVETS DE CAPITAINE, VOYAGE INTERMÉDIAIRE ET CAPITAINE, VOYAGE LOCAL.....	8-1
BREVETS DE PREMIER OFFICIER DE PONT, VOYAGE INTERMÉDIAIRE ET PREMIER OFFICIER DE PONT, VOYAGE LOCAL.....	8-2
BREVET D'OFFICIER DE PONT DE QUART DE NAVIRE, D'OFFICIER DE PONT DE QUART DE NAVIRE AVEC RESTRICTIONS ET D'OFFICIER DE PONT DE QUART D'UMFM.....	8-2
BREVET DE CAPITAINE, NAVIRE D'AU PLUS DE 350 TONNEAUX DE JAUGE BRUTE OU REMORQUEUR, VOYAGE LOCAL.....	8-2
BREVET DE CAPITAINE AVEC RESTRICTIONS (DANS LA MESURE APPROPRIÉE).....	8-2
BREVET DE PREMIER OFFICIER DE PONT AVEC RESTRICTIONS (DANS LA MESURE APPROPRIÉE).....	8-2
BREVET DE CAPITAINE DE PÊCHE, PREMIÈRE CLASSE.....	8-2
BREVET DE CAPITAINE DE PÊCHE, DEUXIÈME CLASSE.....	8-3
BREVET DE CAPITAINE DE PÊCHE, TROISIÈME CLASSE.....	8-3
BREVET DE DIRECTEUR D'INSTALLATION EXTRACÔTIÈRE.....	8-3
MÉCANICIENS.....	8-3

## CHAPITRE 9 - APPENDICES A-K

APPENDICE A - ATTESTATION DE SERVICE EN MER.....	9-1
APPENDICE B - RÈGLES QUE LES CANDIDATS AUX EXAMENS DEVRONT OBSERVER.....	9-3
APPENDICE C - NOTES DESTINÉES À GUIDER LES CANDIDATS SE PRÉPARANT AUX EXAMENS DE MÉCANICIENS DE MARINE.....	9-4
APPENDICE D - LISTE DES BUREAUX DE LA SÉCURITÉ MARITIME.....	9-7
APPENDICE E - LISTE DES INSTITUTS MARITIMES.....	9-10
APPENDICE F - CRÉDITS D'EXAMEN DÉCOULANT DE CERTIFICATS ANTÉRIEURS.....	9-11
APPENDICE G - ATTESTATION PORTANT SUR LE CARACTÈRE, LA CONDUITE, LES APTITUDES ET LA SOBRIÉTÉ POUR FINS D'EXAMEN ET ATTESTATION DE SERVICE À LA BARRE (EXN-27).....	9-12
APPENDICE H - COMMENT DEVENIR OFFICIER MÉCANICIEN.....	9-13
APPENDICE I - COMMENT DEVENIR OFFICIER DE NAVIGATION.....	9-15
APPENDICE J - BREVET - SERVICE DE PONT DE QUART (EXN-25).....	9-16
APPENDICE K- ATTESTATION SUPPLÉMENTAIRE DE SERVICE COMPORTANT DES PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FINS D'EXAMEN (EXN-26).....	9-17